

SÉANCE du lundi 7 septembre 2026

L'an deux mil vingt-six, le lundi 7 septembre à 20h00, le Conseil Municipal régulièrement convoqué le 2 septembre, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances sous la présidence de M. Roland Le Droff, Maire.

Étaient présents : Mme Myriam Jéby, M. Vincent Lamy, M. Roland Le Droff, Mme Valérie Tiriau, Mme Hélène Brielle, Mme Alexandra Hutin, M. Philippe Rostren, M. Fabien Suhard, M. Antoine Durand, M. Guillaume Migault, Mme Chloé Prioux, Mme Anne Marie Belloir Coudé, Mme Virginie Rabeau.

Étaient excusés : M. Maxime Tual, M. François Gérard.

M. Philippe Rostren est désigné secrétaire de séance.

D2026-67 CNAS - NOMINATION DU RESPONSABLE ÉLU

Le Maire rappelle que la commune a mis en place une action sociale en faveur du personnel en adhérant au Comité National d'Action Sociale (CNAS), service d'aide à l'action sociale à destination du personnel des collectivités territoriales.

Vu la délibération D2024-99 du 16 décembre 2024 nommant Mme Myriam Jéby référente des élus auprès du CNAS ;

Considérant qu'il convient d'actualiser la désignation du référent élu ;

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide à l'unanimité de nommer Mme Anne-Marie Belloir-Coudé référente des élus auprès du CNAS.

M. Le Maire :

- certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte qui sera affiché ce jour au siège de la collectivité.
- informe que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Rennes dans un délai de deux mois à compter de sa publication et de sa réception par le représentant de l'Etat.

Le Maire, R. Le Droff

